

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 12 AVRIL 2022 – CHANIERES (17)

COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril à 9h30, la Commission Locale de l'Eau (CLE) Charente s'est réunie à Chaniers (17), sous la présidence de M. Alain BURNET, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Liste des participants : (Cf. annexe 1)

Sur les 82 voix délibératives que compte la commission, sont comptabilisées :

- pour la délibération n°2022-09 : 40
- pour la délibération n°2022-10 : 40
- pour la délibération n°2022-11 : 40
- pour la délibération n°2022-12 : 38

La Commission locale de l'eau délibère valablement.

Concernant le point relatif aux règles de fonctionnement (voir le point IV à l'ordre du jour ci-dessous), le quorum des 2/3 exigé n'étant pas atteint, il n'y a pas eu de vote, ni de délibération. Le vote est reporté à la prochaine CLE.

Ordre du jour :

- I. Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 17 janvier 2022
- II. Information sur le bilan d'étiage 2021 et les perspectives 2022
- III. Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente
- IV. Adoption de modification des règles de fonctionnement de la CLE (sous réserve du quorum des 2/3)
- V. Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique
- VI. Avis sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) par le Syndicat de bassin du Né
- VII. Information sur l'avancement des PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau) et PAGQ (Programmes d'Actions de Gestion Quantitative), ainsi que le projet LIFE Eau et Climat (secteur Seugne)
- VIII. Questions diverses

I/ Adoption du procès-verbal de la CLE du 17 janvier 2022

M. Alain BURNET, président de la CLE, ouvre la commission et demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la séance du 17 janvier 2022. En l'absence de remarques, il le soumet au vote de la CLE. Le vote est effectué à main levée.

Propositions de vote	Résultats
Favorable	39
Défavorable	0
Abstention	1

Une abstention est exprimée. Le procès-verbal de la CLE du 17 janvier 2022 est adopté.

II/ Information sur le bilan d'étiage 2021 et les perspectives 2022

M. Romain OZOG, chef de projet gestion des étiages à l'EPTB Charente, présente le bilan de l'étiage 2021 et les premières tendances pour l'étiage 2022.

M. Guillaume CHAMOULEAU tient à relativiser les perspectives qu'il juge pessimistes pour l'étiage 2022, en rappelant que les deux barrages de soutien d'étiage sont pleins.

Baptiste SIROT, directeur de l'EPTB, répond qu'effectivement les barrages sont pleins pour le soutien du fleuve Charente. Cependant, il ne faut pas négliger la situation tendue sur le reste du réseau hydrographique, avec des risques de ruptures d'écoulement sur les affluents et des recharges de nappes souterraines qui ne sont pas optimales.

M. Alain BURNET remercie M. Romain OZOG pour sa présentation. Il appelle l'ensemble des acteurs à être vigilant sur la période d'étiage à venir.

III/ Adoption de l'organisation des instances de la CLE en phase mise en œuvre du SAGE Charente

M. Denis ROUSSET, animateur SAGE à l'EPTB Charente présente l'organisation des instances de la CLE en vue d'accompagner la mise en œuvre du SAGE Charente. La présentation s'articule notamment autour de la composition des 10 commissions, 5 commissions géographiques et 5 commissions thématiques.

Il est rappelé que l'ensemble des membres de la CLE sont membres de droit de chacune des commissions. D'autres structures ou acteurs concernés sont proposés et discutés en séance.

Concernant la commission Charente-amont, la composition sera complétée avec la CDC Porte Océane du Limousin, la chambre d'agriculture de la Haute Vienne et la Fédération de pêche de la Haute-Vienne.

M. Alain BURNET rappelle également qu'il souhaite que les réunions de la CLE et de ses instances puissent être partagées et ouvertes au public. Il appelle également les vice-présidents à se réunir pour préciser le fonctionnement des commissions.

M. Alain BURNET soumet les propositions de composition des commissions thématiques et géographiques à l'avis de la CLE.

Le vote est effectué à main levée. La proposition est acceptée à l'unanimité.

IV/ Adoption de modification des règles de fonctionnement de la CLE (sous réserve du quorum des 2/3)

M. Denis ROUSSET présente les modifications des règles de fonctionnement qui sont proposées. Cependant, en l'absence de l'atteinte du quorum des 2/3 (55 votants nécessaires sur 82), ces modifications ne peuvent être votées ce jour.

M. Alain BURNET précise qu'en conséquence, ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine CLE.

V/ Avis sur les modalités d'inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique

M. Denis ROUSSET présente les trois thématiques concernées : maillage bocager, zones d'expansion des crues (en termes de zones d'accumulation et de ruissellement) et réseau hydrographique. Il présente les dispositions concernées du PAGD du SAGE Charente et l'objectif fixé à la structure porteuse du SAGE, de proposer des modalités d'inventaire afin d'avoir une cohérence méthodologique sur le territoire.

Il est rappelé que concernant l'inventaire des zones humides, ces modalités ont été validées en CLE le 23 mars 2021..

La réalisation des inventaires est attendue dans le cadre de la réalisation et de l'actualisation des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUi et cartes communales).

Il présente également les différents groupes de concertation et de travail organisés en 2021, qui ont permis de préciser et de valider avec l'ensemble des structures, dont les services de l'Etat, ces modalités techniques et cette démarche présentées en CLE ce jour.

M. Alain BURNET remercie Denis Rousset pour sa présentation et demande s'il y a des questions.

Mme Christine BAROUX de la DDTM 17, attire l'attention sur l'existence de cartographies avec un statut réglementaire notamment sur les cours d'eau – police de l'eau, les Zones non traitées (ZNT), les cours d'eau BCAE (Bonne condition Agro-Environnementale). Elle demande que cette cartographie ne soit pas remise en question.

Denis ROUSSET précise qu'il s'agit d'inventaire du réseau hydrographique. Concernant ce sujet, il s'agit de disposer d'une connaissance du domaine hydrographique, sans mise en compatibilité demandée par le SAGE.

M. Pierre LANDRE du CNPF, indique que des études d'impacts sont réalisées sur ces thématiques dans le cadre des PLU ou PLUi. Il confirme que la cartographie des boisements réalisée par le CETEF est à disposition des acteurs et collectivités, comme l'a mentionné la présentation.

M. Michel AMBLARD de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime et M. Sébastien SCHAEFFER, de l'OUGC COGEST'EAU précisent que des inventaires ont déjà pu être réalisés et doivent être pris en compte sans forcément être refaits.

M. Christophe JUTAND de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, précise que l'inventaire des zones humides est financé à 80% HT. Pour les autres thématiques, ils sont financés à 50% HT. Dans le cadre d'inventaires multithématiques le financement peut donc atteindre 80% HT. Il rappelle la forte sensibilité du bassin de la Charente sur ces thématiques et la nécessité de travailler sur ces inventaires et d'y adjoindre des prescriptions de préservation.

M. Jean-Marie BOURRY de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, demande si ces dispositifs permettront un suivi régulier des écoulements et si les communes seront associées à ce suivi.

M. Jean PROU conseiller départemental de la Charente-Maritime, demande si la caractérisation des débits fera partie de ce travail.

M. Alain BURNET répond que cette question n'est pas traitée par le présent sujet. Cependant, le développement des connaissances dans ces domaines contribuera à mener les bonnes actions vis-à-vis du suivi des écoulements par exemple. Les inventaires doivent permettre d'alerter et de diagnostiquer les enjeux liés à ces éléments paysagers et écologiques.

Concernant la remarque de Mme Margarita SOLA, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine, il est proposé que la mise à disposition d'un registre à destination des citoyens lors de ces inventaires soit inscrite de manière non optionnelle dans la démarche. Elle peut intervenir en particulier lors de la consultation des acteurs locaux. La forme du registre peut être multiple (papier, numérique ou autre). M. Guillaume CHAMOULEAU de la Chambre d'Agriculture de Charente ajoute que ce travail nécessite d'être accompagné et expliqué au grand public.

M. Hervé SERVAT, Directeur de la DDT16, précise que les inventaires doivent permettre de mettre en avant des enjeux locaux, notamment en matière d'écoulements de l'eau, et de les prendre en compte dans l'aménagement du territoire.

M. Jacques BRIE, d'UFC Que Choisir, souligne l'importance du volet de connaissances des têtes de bassin, comme le mentionne par ailleurs le SAGE Charente.

M. Clément MAZAUD d'Eau17 souligne l'intérêt d'une méthode commune et de souligner l'importance de la prise en compte des éléments paysagers y compris par les communes ne disposant pas encore de PLU ou PLUi.

M. Baptiste SIROT précise que ces travaux et éléments méthodologiques feront l'objet d'un guide pédagogique.

M. Alain BURNET soumet au vote de la CLE les modalités de réalisation des inventaires de maillage bocager, ZEC (Zones d'Expansion de Crues) et réseau hydrographique. Le vote est effectué à main levée. La CLE émet un avis favorable à l'unanimité.

VII/ Avis sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) du Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) par le Syndicat de bassin du Né

M. Denis ROUSSET présente les phases d'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion proposé par le Syndicat du Bassin du Né. La dernière partie de la démarche est la Déclaration d'Intérêt Général (DIG), élément opérationnel, pour lequel l'avis de la CLE, est demandé.

Il présente les caractéristiques générales du bassin du Né et les actions proposées. Le détail du programme a été mis à disposition des membres de la CLE avant la présente assemblée ainsi que le tableau d'analyse du PPG au regard des attendus du SAGE Charente.

Il ressort de cette analyse un certain nombre de préconisations à formuler pour répondre aux attendus du SAGE Charente.

Les éléments complémentaires préconisées rejoignent notamment les thématiques développées dans la présentation précédente sur les inventaires et les actions associées de préservation (zones humides, réseau hydrographique, zones d'expansion de crues, ...), les têtes de bassin, les réservoirs biologiques, les habitats et espèces retenues pour caractériser la continuité écologique Natura 2000, l'érosion fine des sols, la notion de site de sur-inondation. Cependant, certaines actions sont en projet de réalisation hors PPG par le syndicat comme des inventaires de zones humides sur certains secteurs.

M. Baptiste SIROT souligne la nécessité d'une réflexion commune à l'échelle du fleuve Charente, pour une cohérence d'intervention rive gauche/rive droite, amont/aval, dans le temps et pour garantir les solidarités entre territoires.

Cette question souligne la nécessité d'une réflexion partagée.

M. Alain BURNET remercie M. ROUSSET de cette présentation. Il précise que M. TESTAUD, président du Syndicat du Né est excusé. Il indique qu'une vigilance est à avoir sur l'incidence de ce PPG sur la thématique inondation sur les secteurs de Saintes et Cognac.

En l'absence d'autres remarques, Monsieur BURNET soumet le tableau d'analyse et les propositions de recommandations à l'avis de la CLE.

Le vote est effectué à main levée. La CLE émet un avis favorable à l'unanimité.

VIII/ Information sur l'avancement des PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau) et PAGQ (Programmes d'Actions de Gestion Quantitative), ainsi que le projet LIFE Eau et Climat (secteur Seugne)

Mme Marine DUGUE, chargée de mission sur les **Projets de territoire pour la Gestion de l'Eau** à l'EPTB Charente, présente un état d'avancement des trois projets de territoire Aume-Couture, Seugne et Charente-aval.

En particulier, les PTGE Seugne et Charente-aval ont vu leurs diagnostics validés respectivement en février et mars 2022.

M. Jean-Marie BOURRY regrette que les remarques réalisées par les associations environnementales n'aient pas été retenues dans les diagnostics, notamment concernant le calcul des volumes de référence devant servir à la substitution. Il cite la circulaire de 2019 qui conditionne le financement des projets, qui à son sens n'est pas respectée. Il souligne également le manque de connaissances sur les débits biologiques à l'estuaire.

Mme Marine DUGUE précise que le choix du volume de référence a été réalisé en concertation avec le comité de territoire et avec l'appui de la cellule ministérielle.

M. Alain BURNET comprend l'intervention de M. BOURRY. Cependant, la validation du diagnostic va permettre de travailler collectivement sur la stratégie et sera complété par l'acquisition de nouvelles connaissances. Il estime urgent d'avancer sur le sujet et d'aller vers des phases opérationnelles.

M. Hervé SERVAT souligne en effet la nécessité d'avancer vers les phases suivantes.

Mme Marine DUGUE poursuit avec la présentation des **Programmes d'Actions de Gestion Quantitative (PAGQ)**. Ils concernent 4 sous-bassins prioritaires du territoire Charente Amont. Ciblées par la stratégie de gestion quantitative du bassin Adour-Garonne, ces bassins ne possédaient pas de programmes d'action spécifiques, d'où la proposition de mettre en œuvre des PAGQ.

Enfin, Mme Amélie JUGNIOT, chargée de mission à l'EPTB Charente, présente le **projet LIFE Eau et Climat**. Ce projet, mené par l'EPTB Charente sur la période 2020-2024, consiste en une étude prospective des effets du changement climatique sur la ressource en eau du bassin versant de la Seugne. Il s'agit d'une aide à la décision pour les acteurs du PTGE Seugne.

VIII/ Questions diverses

M. Alain BURNET note qu'il n'y a pas d'autres questions. Il remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion à 12 heures.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS
SEANCE PLENIERE DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 12 AVRIL 2022

Pour le collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

Étaient présents :

Mme Margarita SOLA, Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine ;
M. Jean PROU, Conseiller Départemental de la Charente-Maritime ;
M. Dorick BARILLOT, Conseiller départemental des Deux-Sèvres ;
Mme Cécile BOURDEAU, Conseillère départementale de Haute-Vienne ;
M. Stéphane TRIFILETTI, délégué de l'EPTB Charente ;
M. Christian BARDET, conseiller municipal de CONDEON ;
M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC (Absent pour délib. 2022 -12)
M. Alain MARGAT, maire de CORME ROYAL ;
M. Raymond VOUZELLAUD, Maire de CHERONNAC ;
M. Clément MAZAUD, Délégué d'Eau 17 ;
M. Fabrice BARUSSEAU, Président du SYMBA ;
M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ; Président de la CLE

Mandats :

M. Michel DELAGE, Maire de FEUILLADE représenté par M. Christian BARDET, conseiller municipal de CONDEON ;
M. Mickaël VILLEGGER, adjoint au maire de CHATEAUNEUF-SUR-CHARENTE, représenté par M. Bernard DUPONT, Maire de NERCILLAC (Absent pour délib. 2022 -12) ;
Mme Eliane REYNAUD, adjointe au Maire de TOUVRE, représentée par M. Stéphane TRIFILETTI, délégué de l'EPTB Charente ;
M. Bernard MAINDRON, Maire de ALLAS-CHAMPAGNE, représenté par M. Alain BURNET, délégué de la Communauté d'Agglomération ROCHEFORT OCEAN ; Président de la CLE ;

Étaient excusés :

M. Michael CANIT Conseiller départemental de la Charente ;
Mme Yvonne DEBORD, Maire de CHASSIECQ ;
M. Thibault BRECHKOFF, Maire de DOLUS D'OLERON ;
M. François EHLINGER, conseiller municipal de SAINTES ;
M. Jean-Paul GAILLOT, Maire de LA VALLEE ;
Mme Marie-Noëlle MARTIN, Maire de CRAZANNES ;
M. Alain PUYON, délégué du SMBS ;
M. Franck BONNET, délégué de Charente Eaux ;
M. Alain TESTAUD, Président du SBVNé ;

Pour le collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

Étaient présents :

Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
Le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime, M. Michel AMBLARD ;
Le représentant des OUGC, le Président de l'OUGC COGEST'EAU, M. Sébastien SCHAEFFER ;
Le représentant du Président du Syndicat de la propriété rurale et agricole de Charente-Maritime, M. Patrice JOLLY ;
Le représentant du Président du Bureau National Interprofessionnel du Cognac, M. Laurent BUI DINH ;
Le représentant du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Nouvelle-Aquitaine, M. Alain LEBRET ;
Le représentant du Président de l'Union des marais de Charente-Maritime, M. Bruno BESSAGUET ;
Le représentant du Président du Centre National de la Propriété Forestière, délégation régionale de Nouvelle-Aquitaine, M. Pierre LANDRE ;
Le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Valentin HORTOLAN ;
La représentante du Président du Comité Régional de la Conchyliculture de Poitou-Charentes, Mme Charlotte RHONE ;
Le représentant du Président de Poitou-Charentes Nature, M. Jean-Marie BOURRY de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine ;
Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir de Poitou-Charentes ;

Mandats :

Le Président d'AQUANIDE 16 ; représenté par le représentant du Président de la Chambre d'agriculture de la Charente, M. Guillaume CHAMOULEAU ;
Le Président de la Fédération départementale de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique, représenté par le représentant du Président de la Fédération départementale de la Charente pour la pêche et la protection du milieu aquatique, M. Valentin HORTOLAN ;

Étaient excusés :

M. le Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Charente-Maritime ;
M. le Président du Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine ;
M. le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux ;
M. le Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Nouvelle-Aquitaine.

Pour le collège des représentants de l'État et des établissements publics intéressés :

Étaient présents :

Le représentant de la Préfète du Département de la Charente, M. Hervé SERVAT ;
Le représentant du Directeur général de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, M. Christophe JUTAND ;
La représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS ;
La représentante du Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime, Mme Christine BAROUX ;
Le représentant du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine, M. Côme DURAND ;
Le représentant de M. le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne, M. Maxime BOIZON ;
La représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT ;

Mandats :

M. le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Vienne représenté par la représentante du Directeur Départemental des Territoires de la Charente, Mme Marie-Aude KYRIACOS ;
Le premier membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, représenté par le représentant de la Préfète du département de la Charente, M. Hervé SERVAT ;
Le second membre Délégué interrégional de l'Office Français pour la Biodiversité, représenté par la représentante de Mme la Directrice du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis, Mme Aurélie LASSUS-DEBAT ;

Étaient excusés :

M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine ;

Autres personnes assistant aux débats :

M. Clément BOURA, EPTB Charente ;
Mme Laura CHAIGNE, EPTB Charente ;
Mme Marine DUGUE, EPTB Charente ;
Mme Christine GAGNEREAU, EPTB Charente ;
Mme Amélie JUGNOT, EPTB Charente ;
M. Jacques LEPINE, EAU17 ;
M. Fabrice MEUNIER, EPTB Charente ;
Mme Isabelle MOREAU, DDT 16 ;
M. Romain OZOG, EPTB Charente ;
M. Denis ROUSSET, EPTB Charente ;
M. Baptiste SIROT, EPTB Charente ;
M. Mathieu TALLON, SYBRA.

Excusés :

M. Claude GUINET, Président d'honneur de la CLE CHARENTE ;
M. Stéphane WAGNER, CD 24 ;
M. Richard DROUIN, Directeur Général de la Chambre d'agriculture de la Charente ;
Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine ;
Mme Marie DUVAL-DEPLANNE, CROS Nouvelle-Aquitaine ;
M. Alain GUIJONNET, Aquanide 16 ;
Les services de l'ARS DD17 ;
Mme Dorothée GERBAUD, ARS DD16 ;
Les services de l'OFB SD 16 ;
Mme Caroline BERTHIER, OFB ;